

Accueil du portail ▶ Entreprises ▶ **Entreprises : quelles aides pour accompagner votre sortie de crise ?**



Entreprises : quelles aides pour accompagner votre sortie de crise ?

Par [Bercy Infos](#), le 05/07/2022 - [Aides publiques et financements](#) [Gérer son entreprise](#) [Difficultés de l'entreprise](#)

Votre entreprise rencontre des difficultés ? Vous souhaitez savoir de quels dispositifs vous pouvez bénéficier pour relancer votre activité ? Voici des réponses à vos questions pour solliciter un accompagnement.

Sommaire

- ▶ [Vos interlocuteurs de proximité](#)
- ▶ [Les solutions à votre disposition](#)
- ▶ [Les partenaires](#)
- ▶ [Focus sur la mission d'accompagnement](#)

Trouver votre interlocuteur de proximité

Dans chaque département, un conseiller départemental à la sortie de crise de la direction des finances publiques accueille et oriente les entreprises en situation de fragilité financière. Cet interlocuteur de confiance respecte un strict cadre de confidentialité, notamment vis-à-vis du secret des affaires et du secret fiscal. Il propose une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise, en fonction de sa situation.

Il peut notamment mobiliser les outils d'accompagnement financiers mis en place par l'État : un aménagement des dettes sociales ([URSSAF](#)) et fiscales, complété le cas échéant par un prêt direct de l'État en complément de financements bancaires. Il peut aussi s'appuyer sur les services de la [médiation du crédit de la Banque de France](#), de la [médiation des entreprises](#) ou orienter les chefs d'entreprises vers les nouvelles procédures de sortie de crise mises en œuvre par les [tribunaux de commerce](#).

Gestion des services

[a liste des conseillers départementaux à la sortie de crise](#) [PDF - 64 Ko]

Quelles sont les solutions à votre disposition ?

Les solutions mises en place s'articulent autour de quatre priorités : vous accompagner, détecter les fragilités, vous orienter et vous soutenir. Au total ce sont près d'une [vingtaine de mesures qui sont mobilisées](#) par le conseiller départemental pour accompagner pour les entreprises en fonction de leur situation et de leurs besoins. Quelles aides financières pour les entreprises à partir du 1^{er} octobre ?

- ▶ soulager ou conforter votre trésorerie :
 - ▶ [échelonnement des dettes fiscales et sociales](#)
 - ▶ [les prêts garantis par l'État \(PGE\)](#)
 - ▶ [les PGE résilience](#)
 - ▶ [les mesures de soutien aux entreprises qui exportent](#)
 - ▶ [l'activité partielle](#).
- ▶ financer vos investissements et renforcer votre fonds de roulement :
 - ▶ [les prêts participatifs Relance](#)
 - ▶ [les obligations Relance](#)
 - ▶ [Garantie de Fonds Propres Relance](#)
 - ▶ [les financements des commissaires aux restructurations et prévention des difficultés des entreprises \(CRP\)](#)
 - ▶ [le prêt croissance relance](#)
 - ▶ [le prêt pour l'industrie de Bpifrance](#)
 - ▶ [le prêt croissance industrie](#).
- ▶ consolider vos fonds propres :
 - ▶ [le fonds de transition](#).
- ▶ obtenir une médiation :
 - ▶ [médiation du crédit](#)
 - ▶ [médiation des entreprises](#).
- ▶ bénéficier d'une procédure auprès d'un tribunal de commerce :
 - ▶ [entreprises en difficulté : comment la Justice peut vous aider ?](#)
 - ▶ [la restructuration de la dette des entreprises grâce au traitement de sortie de crise](#).

[Conflit en Ukraine : le soutien aux entreprises françaises impactées](#)

Des partenaires mobilisés à vos côtés

Ce plan d'accompagnement mobilise l'ensemble des partenaires des entreprises : les administrations, les représentants des professions du chiffre et du droit, les institutions financières, les fédérations d'entreprises, les associations de soutien aux chefs d'entreprises ainsi que les organismes consulaires.

Un ensemble de partenaires peuvent vous proposer un accompagnement :

- ▶ les **experts-comptables et les commissaires aux comptes** se sont ainsi engagés à vous proposer, sans surcoût, un diagnostic de sortie de crise simple et rapide.
- ▶ les **chambres de commerce et d'industrie et les chambres des métiers et de l'artisanat** proposent de sensibiliser 25 000 entreprises aux différents dispositifs de soutien, dont 5 000 qui pourront être accompagnées dans les activités les plus impactées par la crise sanitaire.
- ▶ Les **greffiers des tribunaux de commerce** mettent à votre disposition différents outils d'autodiagnostic des difficultés et d'alerte précoce, disponibles à la fois dans les greffes des tribunaux de commerce et [directement en ligne](#). Vous pouvez aussi entrer en contact avec le tribunal de commerce en toute confidentialité grâce au site www.tribunaldigital.fr ou par mail à l'adresse prevention@tribunal-de-commerce.fr ;

Gestion des services **et mandataires judiciaires** peuvent établir un diagnostic gratuit pour tous les chefs d'entreprises et indépendants qui le souhaitent sur leur situation économique et financière. Ils peuvent par la suite vous proposer des pistes de traitement de vos difficultés, qu'elles soient amiables ou judiciaires.

[Consulter le dépliant à destination des entreprises fragilisées par la crise \[PDF - 87 Ko\]](#)

Quelle est la mission d'accompagnement de la MAESC ?

La [mission d'accompagnement des entreprises en sortie de crise](#) (MAESC) est en charge de piloter la mise en œuvre du plan d'accompagnement des entreprises en difficulté. Ce dernier est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

En savoir plus sur les aides pour accompagner votre sortie de crise

Accédez à la base de données complète des aides publiques aux entreprises sur [aides-entreprises.fr](#)

Thématiques : [Aides publiques et financements](#) | [Gérer son entreprise](#) | [Difficultés de l'entreprise](#)



Des infos 100% utiles et 100% fiables sur la fiscalité, les aides, la consommation, vos obligations, le numérique... pour vous aider au quotidien. [En savoir plus sur Bercy infos.](#)

Pour être averti chaque semaine des dernières infos, [abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos.](#)

Partager la page   

Mentions légales & infos pratiques

- [Contact](#)
- [Plan du portail](#)
- [Mentions légales](#)
- [Politique de confidentialité](#)
- [Accessibilité : partiellement conforme](#)
- [Répertoire des informations publiques](#)

Gestion des services [opposables](#)

[Haut de page](#)